

Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis no. 14-2005, concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 239'600.- pour un service d'entretien complet des feux lumineux de la petite ceinture et la pose de « LEDs » sur les portiques de l'avenue de Grandson

La Commission était composée de:

Mme Heidi **Botteron**
MM Jean-David **Chapuis**
Patrik **Duruz**
Jean-Jacques **Herzog**
Dominique **Viquerat**
Bart **Wind**, désigné comme 1er membre
(M. Peter Othenin-Girard était absent)

Elle s'est réunie à l'Hôtel de Ville le jeudi 21 avril 2005 à 18h00.

La Commission remercie M. le Municipal Carrard ainsi que M. Morend, chef CPO-PAC, qui nous ont fait un exposé précis de la situation et ont répondu de manière complète à nos questions. Ils nous ont apporté tous les renseignements utiles à notre prise de position.

La vétusté du système de gestion des feux sur l'axe Midi - Cheminet - Chamblon apparaît vite comme évidente. Un gros effort doit être entrepris pour qu'il soit à nouveau possible de définir une gestion du trafic sans que des contraintes techniques ne s'y opposent.

Le préavis parle de deux alternatives mais n'en décrit qu'une. L'autre, qui aurait impliqué un changement de fournisseur, a en effet été écartée d'emblée par le groupe d'étude, qui a estimé le coût global de la variante à près de Fr. 280'000.- sans toutefois qu'on y trouve un avantage.

L'option de la remise en question complète de l'architecture de la petite ceinture en remplaçant les feux par des giratoires n'a que très brièvement été évoquée en raison des coûts colossaux de ce genre d'aménagement. De plus, la place manque sur la plupart des carrefours pour réaliser des giratoires « utiles » c'est à dire des constructions offrant un diamètre relativement important.

A regret, la commission a bien dû admettre qu'il est probablement encore trop tôt pour mettre les investissements proposés dans le cadre de ce préavis, en relation avec la future avenue des Trois-lacs.

Il reste quelques petites économies qu'il serait possible de réaliser à l'occasion de la réfection de ces feux de circulation. Les boutons poussoirs sont des modèles plutôt « luxueux » tenant compte du nombre relativement restreint de piétons les utilisant. Cependant, ces modèles tendent à devenir le standard sur nos installations ; de ce fait, la maintenance sera facilitée et le volume du stock de pièces de rechange pourra être réduit. Les LEDs, quant à elles, par rapport aux lampes à incandescence, consomment tellement moins d'énergie que l'on peut presque se demander si, malgré un gros surcoût initial, il n'est pas opportun de remplacer tous les feux de la Ville par cette technologie, ceci dans le cadre de l'Agenda 21.

En conclusion, convaincue du bien fondé de l'investissement, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, la commission chargée de l'étude du présent préavis, vous propose d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés.

Le rapporteur,

Bart Wind